Renseignements Terravis

Tarifs pour les instituts de prévoyance

1. Champ d'application **2**

2. Prix de base „renseignements“ **2**

2.1 Extrait d'immeuble *2*

2.2 Géodonnées *2*

2.3 Données du bâtiment *2*

3. Emoluments cantonaux **2**

4. Facturation **3**

5. Encaissement des émoluments cantonaux **3**

En vigueur à compter du 1.1.2027

1. Champ d'application

Les présents Tarifs s'appliquent aux instituts de prévoyance. Des tarifs séparés sont prévus pour les autres groupes d'utilisateurs.

2. Prix de base „renseignements"

2.1 Extrait d'immeuble

Les frais suivants s'appliquent à l'accès aux données du registre foncier de l'immeuble concerné:

Désignation	Définition	Tarif
Consultation de l'indice	Consultation de l'indice	gratuit
Consultation	Données du registre foncier selon le concept de rôles Terravis, par extrait	CHF 3,00
Données structurées	Données au format XML et PDF via l'interface de service web, par extrait	CHF 0,30

2.2 Géodonnées

Le plan du registre foncier se rapportant au bien-fonds concerné (plan cadastral / plan de situation), qui, si disponible, peut être uniquement obtenu conjointement avec des extraits du registre foncier, est fourni sans supplément:

Désignation	Définition	Tarif
Plan du registre foncier	Donnée du plan cadastraux, par extrait	CHF 1,00

2.3 Données du bâtiment

Les données du bâtiment, qui peut être uniquement obtenu conjointement avec des extraits du registre foncier, est fourni sans supplément:

Désignation	Définition	Tarif par appartement
Données du bâtiment	Donnée relatives à l'objet	CHF 0,50

3. Emoluments cantonaux

Les émoluments cantonaux sont indiqués à l'annexe 1 et correspondent aux tarifs cantonaux en vigueur. SIX Terravis SA décline toute responsabilité en ce qui concerne ces émoluments cantonaux.

4. Facturation

Les services de SIX Terravis SA sont facturés chaque mois aux utilisateurs. La facture est libellée en CHF et son règlement a lieu par prélèvement. Les montants facturés sont majorés de la TVA.

Des informations détaillées sur les interrogations effectuées peuvent être consultées dans le journal d'audit («Audit-Log») sur le portail de renseignements Terravis.

5. Encaissement des émoluments cantonaux

L'encaissement des émoluments cantonaux (s'il en a été convenu ainsi avec le canton) est effectué par SIX Terravis SA.